

Pour mémoire, autre procédure d’urgence devant les cours administratives d’appel :
le sursis à exécution

	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires enregistrées					
Sursis à exécution (art. R. 811-14 à 17 CJA)	892	929	858	1 035	1 016
Décisions rendues					
Sursis à exécution (art. R. 811-14 à 17 CJA)	843	991	834	989	1 019

Tribunaux administratifs	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires enregistrées					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	12 552	16 842	16 809	18 919	23 726
Référé-liberté (art. L. 521-2 CJA)	5 568	8 928	9 880	9 078	9 358
Autres référés	13 414	21 032	20 754	21 719	23 363
Total	31 534	46 802	47 443	49 716	56 447
Décisions rendues					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	12 455	16 802	16 851	18 562	23 684
Référé-liberté (art. L. 521-2 CJA)	5 556	8 890	9 882	9 077	9 321
Autres référés	12 953	20 328	21 203	20 751	23 171
Total	30 964	46 020	47 936	48 390	56 176

1.1.2. Questions prioritaires de constitutionnalité

■ QPC devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d’appel

Tribunaux administratifs	2020	2021	2022	2023	2024
QPC en instance au 1 ^{er} janvier	249	160	247	133	174
QPC enregistrées	516	547	315	266	542
QPC traitées	605	460	429	225	576
Transmission au Conseil d’État	23	23	16	17	22
Taux de transmission (en %)	4,5 %	5 %	3,7 %	7,6 %	4 %
QPC en stock au 31 décembre	160	247	133	174	140

Cours administratives d’appel	2020	2021	2022	2023	2024
QPC en instance au 1 ^{er} janvier	274	32	134	29	52
QPC enregistrées	645	215	112	115	135
QPC traitées	887	113	217	92	100
Transmission au Conseil d’État	5	9	5	4	10
Taux de transmission (en %)	0,8 %	8 %	2,3 %	4,3 %	10 %
QPC en stock au 31 décembre	32	134	29	52	87



■ QPC devant le Conseil d'État

	2020	2021	2022	2023	2024
1 – QPC enregistrées par mode de saisine	219	212	158	156	193
Saisine directe du Conseil d'État	183	178	135	134	160
QPC transmises par les TA et les CAA	28	32	21	21	32
QPC transmises par les juridictions administratives spécialisées	8	2	2	1	1

	2020	2021	2022	2023	2024
2 – QPC traitées par sens de décision	173	185	148	160	161
Renvoi au Conseil constitutionnel	25	39	33	19	27
<i>Taux de renvoi (en %) *</i>	27,5 %	27,3 %	28,9 %	14,7 %	23 %
Non renvoi	66	104	81	110	92
Autres (non-examen de la QPC en cas d'irrecevabilité, non-lieu, désistement...)	82	42	34	31	42

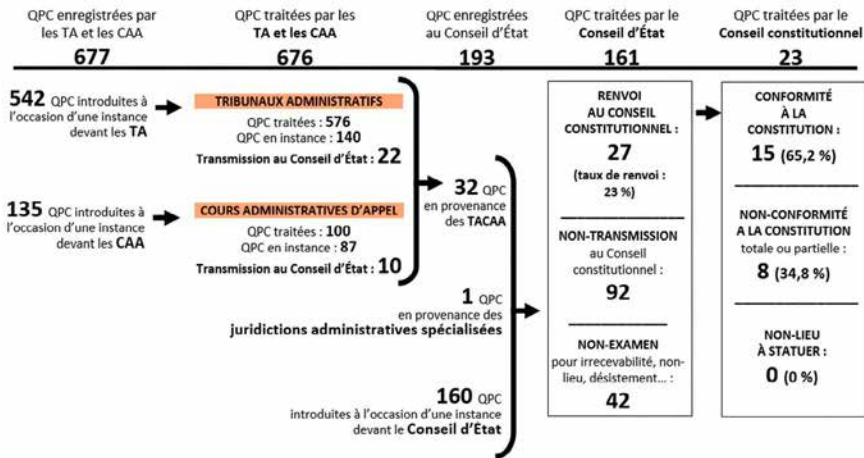
* Hors irrecevabilité, non-lieu, désistement.

	2020	2021	2022	2023	2024
3 – QPC en stock au 31 décembre	77	66	67	42	68

	2020	2021	2022	2023	2024
4 – Sens des décisions rendues par le Conseil constitutionnel	25	29	48	21	23
Conformité	16	19	37	16	15
<i>Part (en %)</i>	64 %	66 %	77,1 %	76,2 %	65,2 %
Non-conformité	8	9	10	5	8
<i>Part (en %)</i>	32 %	31 %	20,8 %	23,8 %	34,8 %
Non-lieu à statuer	1	1	1	0	0
<i>Part (en %)</i>	4 %	3 %	2,1 %	0 %	0 %



5 – QPC devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d’appel et le Conseil d’État : QPC enregistrées, traitées et taux de transmission



1.1.3. Questions préjudicielles posées à la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE)

	2020	2021	2022	2023	2024
1 – QP transmises à la CJUE	5	10	9	4	7
Par le Conseil d’État	5	7	9	4	7
Par les TA	0	1	0	0	0
Par les CAA	0	2	0	0	0

	2020	2021	2022	2023	2024
2 – Décisions de la CJUE	9	10	6	10	6
Sur QP du Conseil d’État	9	8	4	10	6
Sur QP des TA	0	2	0	0	0
Sur QP des CAA	0	0	2	0	0

	2020	2021	2022	2023	2024
3 – Décisions au fond rendues sur décisions de la CJUE	8	15	3	9	7
Par le Conseil d’État	7	13	2	8	7
Par les TA	1	2	0	0	0
Par les CAA	0	0	1	1	0

1.2. Activité des tribunaux administratifs

1.2.1. Bilan d'activité de l'année 2024

■ Affaires enregistrées

En 2024, les tribunaux administratifs ont enregistré 278 964 affaires nouvelles en données nettes et 280 009 en données brutes. Les entrées progressent d'un peu plus de 8 % par rapport à 2023, de 21 % par rapport à 2019 et de 42 % par rapport à 2017.

Parmi les 7 principaux contentieux, qui représentent 84 % des entrées, 6 contentieux sont en hausse :

- Le contentieux des étrangers représente globalement 43 % des entrées. Il a augmenté de près de 9 % par rapport à 2023 et de 28 % par rapport à 2019. Ce volume, déjà très important, est susceptible de croître encore avec l'entrée en vigueur en 2026 du [Pacte sur la migration et l'asile](#), qui modifie en profondeur le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).
- Les contentieux sociaux qui regroupent l'ensemble des litiges relatifs à l'aide sociale, au RSA, au logement et aux droits des travailleurs sans emploi représentent environ 14 % des affaires enregistrées. Ils ont augmenté globalement de 10 % par rapport à 2023 et de 31 % par rapport à 2019. Au sein de ces contentieux, par rapport à 2023, le droit au logement opposable (42 %) augmente de 10 %, le RSA (14 %) de 7 %, les aides financières au logement (13 %) de 11 % et l'aide sociale aux personnes handicapées (13 %) de 15 %.
- Le contentieux de la fonction publique qui représente 8 % de l'ensemble des entrées est en augmentation de 9 % par rapport à 2023 et de 6 % par rapport à 2019. Au sein de ce contentieux, celui des fonctionnaires de l'État (33 %) augmente de 10 % par rapport à 2023, celui des fonctionnaires territoriaux (33 %) augmente de 8 % par rapport à 2023 et celui des fonctionnaires des établissements hospitaliers (16 %) diminue de 5 % par rapport à 2023. Le contentieux des enseignants augmente de 32 % pour représenter 10 % du total.
- Le contentieux du droit des personnes et des libertés publiques se rapproche désormais de 4 % du total, avec une augmentation de 37 % par rapport à 2023, opérant ainsi un doublement par rapport à 2019. Le contentieux de la nationalité a augmenté de 56 % par rapport à 2023 et celui de l'accès aux documents administratifs de 61 %.
- Le contentieux de la police qui représente près de 6 % du total des entrées augmente de 16 % par rapport à 2023 et de 21 % par rapport à 2019.
- Le contentieux fiscal qui avait continuellement diminué depuis 2016 connaît une augmentation de 3 % par rapport à 2023 mais reste en forte diminution par rapport à 2019 (– 31 %) ; il représente 4 % du contentieux total en 2024.

Un contentieux est en baisse : le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement représente 5 % des entrées. Il diminue de 7 % par rapport à 2023 mais augmente de 2 % par rapport à 2019, le contentieux des installations classées ayant diminué de



15 % et celui des autorisations d'occupation du sol qui représente 78 % des entrées du contentieux de l'urbanisme ayant diminué de 8 % par rapport à 2023.

Les entrées ont progressé dans la plupart des tribunaux administratifs : les plus fortes progressions concernent Grenoble (+ 24 %), Montreuil (+ 21 %), Lyon (+ 19 %), Dijon (+ 17 %) et Lille (+ 15 %).

■ Affaires réglées

Le nombre d'affaires jugées par les tribunaux administratifs en 2024 augmente de 5 % par rapport à 2023, en données nettes et de 3 % en données brutes avec 254 644 sorties nettes et 259 095 sorties brutes.

La progression est de 14 % par rapport à 2019 en données nettes et 15,2 % en données brutes.

Une majorité de tribunaux a des sorties qui progressent par rapport à 2023 : Bastia, Dijon, Montreuil, Saint-Barthélemy, Lyon et Clermont-Ferrand ont traité de 34 % à 15 % de dossiers supplémentaires par rapport à 2023.

■ Taux de couverture et stock d'affaires en instance

Le taux de couverture au niveau national a diminué de 3 points. Il passe de 94,5 % à 91,3 %.

8 tribunaux enregistrent un taux de couverture de plus de 100 % : Mayotte, Guyane, Polynésie française, Toulon, Limoges, Saint-Martin, Nice, Clermont-Ferrand.

18 ont un taux de couverture compris entre 90 % et 100 %.

14 ont un taux de couverture compris entre 73 % et 90 % : Nouvelle-Calédonie, Melun, Versailles, Bordeaux, Marseille, Pau, Lille, Nantes, Rennes, Paris, Orléans, Lyon, Châlons-en-Champagne, Strasbourg.

Le taux de couverture inférieur à 100 % a pour conséquence une augmentation du stock d'affaires en instance. Au 31 décembre 2024, ce stock atteint 238 655 dossiers en données nettes, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à la situation observée au 31 décembre 2023.

Le nombre d'affaires de plus de 24 mois augmente de 5 %. Leur part s'établit à 11 %, soit 1 point de moins qu'en 2023.

Les TA dont les affaires de plus de 24 mois représentent plus de 10 % du stock global sont au nombre de 15 en 2024 : Bastia, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Melun, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Rennes, Toulon, Toulouse et La Réunion-Mayotte.

■ Délais de jugement

Le délai prévisible moyen a augmenté par rapport à 2023 de 20 jours pour s'établir à 11 mois et 7 jours. Par rapport à 2019, cela représente une augmentation de 1 mois et 27 jours.

Par rapport à 2023, le délai moyen de jugement constaté pour les affaires ordinaires a diminué de 1 jour. Ce délai s'établit à 1 an 4 mois 24 jours.



Le délai moyen constaté (toutes affaires confondues) a augmenté de 9 jours pour s'établir à 9 mois et 29 jours. Par rapport à 2019, ce délai a augmenté de 24 jours.

■ **Questions prioritaires de constitutionnalité**

Les tribunaux ont été saisis en 2024 de 542 questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) soit 6 576 depuis 2010.

Le contentieux fiscal et le contentieux des marchés et contrats représentent respectivement 36 % et 17,5 % des QPC enregistrées.

Au 31 décembre 2024, les tribunaux avaient examiné 576 QPC et en avaient transmis 22 au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 4 %.

1.2.2. Statistiques

■ **Affaires enregistrées, traitées et en instance au 31 décembre 2024**

	Données brutes			Données nettes		
	2023	2024	Évolution 2024/2023	2023	2024	Évolution 2024/2023
Affaires enregistrées						
TA de métropole	246 032	269 862	+ 9,7 %	244 868	268 824	+ 9,8 %
TA d'outre-mer	12 475	10 147	- 18,7 %	12 461	10 140	- 18,6 %
Total	258 507	280 009	+ 8,3 %	257 329	278 964	+ 8,4 %
Affaires traitées						
TA de métropole	239 668	248 024	+ 3,5 %	231 507	244 055	+ 5,4 %
TA d'outre-mer	11 612	11 071	- 4,7 %	11 582	10 589	- 8,6 %
Total	251 280	259 095	+ 3,1 %	243 089	254 644	+ 4,8 %
Affaires en instance						
TA de métropole	220 049	242 196	+ 10,1 %	206 282	231 102	+ 12 %
TA d'outre-mer	8 490	7 567	- 10,9 %	8 010	7 553	- 5,7 %
Total (dont > 2 ans)	228 539 37 418	249 763 36 529	+ 9,3 %	214 292 25 625	238 655 27 072	+ 11,4 %

■ **Délais moyens de jugement en 2024**

	Données brutes	Données nettes
Délai prévisible moyen de traitement des affaires en stock	11 mois 17 jours	11 mois 7 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification ou « délai constaté global »	10 mois 29 jours	9 mois 29 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification (hors référés-procédures d'urgence et hors affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) ou « délai constaté des affaires ordinaires »	1 an 6 mois 16 jours	1 an 4 mois 24 jours



■ **Stock et flux par juridiction, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (données nettes, juridictions classées par ordre alphabétique)**

	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023
Amiens	4 993	+ 11,8 %	4 668	+ 13,9 %	3 728	+ 10 %
Bastia	1 645	+ 2,4 %	1 642	+ 34 %	2 152	+ 0,7 %
Besançon	2 486	+ 1,8 %	2 306	+ 6 %	1 894	+ 10,4 %
Bordeaux	7 840	+ 11,8 %	6 580	− 4,4 %	6 616	+ 23,4 %
Caen	3 482	+ 4,9 %	3 461	+ 8,5 %	2 784	+ 0,1 %
Cergy-Pontoise	17 538	+ 8,9 %	17 522	+ 8,5 %	12 565	+ 0,3 %
Châlons-en-Champagne	3 270	+ 9,7 %	2 906	+ 1,7 %	2 257	+ 19,3 %
Clermont-Ferrand	3 232	+ 9,7 %	3 238	+15,5 %	2 994	− 0,4 %
Dijon	4 280	+ 16,5 %	3 991	+ 21,3 %	2 576	+ 13 %
Grenoble	10 253	+ 23,9 %	9 388	+ 12,9 %	10 185	+ 9,6 %
Lille	13 210	+ 14,7 %	11 322	+ 11,8 %	12 569	+ 17,6 %
Limoges	2 359	+ 6,4 %	2 437	+ 8,3 %	1 974	− 4,1 %
Lyon	13 213	+ 18,6 %	11 652	+ 15,3 %	9 327	+ 19,8 %
Marseille	13 585	+ 11,4 %	11 536	+ 2,4 %	13 404	+ 18,3 %
Melun	15 822	+ 14,4 %	13 214	+ 0,8 %	15 549	+ 20,4 %
Montpellier	7 506	− 1,6 %	6 948	− 2,1 %	6 752	+ 8,8 %
Montreuil	17 827	+ 20,7 %	17 133	+ 9,2 %	24 389	+ 11,9 %
Nancy	3 764	+ 2,9 %	3 466	− 5,6 %	2 469	+ 14 %
Nantes	20 518	+ 6,6 %	17 849	+ 9,2 %	24 389	+ 11,9 %
Nice	7 121	+ 10,9 %	7 199	+ 6,8 %	6 272	− 1,1 %
Nîmes	5 003	+ 4 %	4 913	+ 9,5 %	4 142	+ 2,3 %
Orléans	5 598	+ 6,5 %	4 976	+ 6,7 %	5 537	+ 12,7 %
Paris	31 142	+ 7,1 %	27 490	− 0,1 %	21 174	+ 20,8 %
Pau	3 357	+ 2,2 %	2 867	− 11,1 %	3 905	+ 13,9 %
Poitiers	3 611	+ 2,8 %	3 311	+ 10,4 %	4 008	+ 8,6 %
Rennes	7 647	+ 13,9 %	6 658	− 0,1 %	6 916	+ 16,2 %



	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023
Rouen	5 322	+ 4,6 %	5 210	– 3,8 %	3 575	+ 3,3 %
Strasbourg	9 763	+ 4,9 %	8 689	– 0,5 %	7 219	+ 17,6 %
Toulon	4 088	– 0,3 %	4 352	+ 12,3 %	4 829	– 5,4 %
Toulouse	8 098	+ 3,6 %	7 719	– 0,3 %	7 902	+ 5,1 %
Versailles	11 251	+ 7,4 %	9 412	– 7,6 %	8 768	+ 26,8 %
<i>Total métropole</i>	268 824	+ 9,8 %	244 055	+ 5,4 %	231 102	+ 12 %
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	2 009	+ 9,2 %	1 968	+ 9 %	1 370	+ 3,9 %
Guyane	1 806	– 19,1 %	1 984	– 16,8 %	1 450	– 11 %
La Réunion et Mayotte	4 316	– 32,4 %	4 805	– 13,3 %	3 566	– 12,4 %
Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon	823	+ 6,7 %	778	+ 0 %	449	+ 10,9 %
Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna	660	+ 4,6 %	482	– 9,4 %	465	+ 61,5 %
Polynésie française	526	– 12,5 %	572	+ 6,7 %	253	– 15,4 %
<i>Total outre-mer</i>	10 140	– 18,6 %	10 589	– 8,6 %	7 553	– 5,7 %
Total général	278 964	+ 8,4 %	254 644	+ 4,8 %	238 655	+ 11,4 %



1.3. Activité des cours administratives d'appel

1.3.1. Bilan d'activité de l'année 2024

■ Affaires enregistrées

Avec 31 522 affaires nouvelles en données nettes et 31 596 en données brutes, les entrées sont stables dans les cours administratives d'appel.

Par rapport à 2019, les entrées diminuent de 12 % en données brutes et nettes.

Parmi les cinq principaux contentieux en CAA, qui représentent 80 % des entrées, deux sont en hausse par rapport à 2023 :

- Le contentieux fiscal, qui représente 8 % des entrées, a augmenté de 11 % par rapport à 2023 mais reste en forte diminution de 41 % par rapport à 2019.
- Le contentieux des marchés, qui représente 2 % des entrées, augmente de près de 6 % par rapport à 2023 mais diminue de 27 % par rapport à 2019.

Trois contentieux sont en diminution :

- Le contentieux des étrangers, qui reste néanmoins, de très loin, le premier contentieux des cours avec 55 % des entrées, a diminué de 3 % par rapport à 2023 et de 4 % par rapport à 2019.
- Le contentieux de la fonction publique, qui représente 9 % des entrées, a diminué de 1 % par rapport à 2023 et a diminué de 13 % par rapport à 2019.
- Le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement, qui représente 8 % des entrées, a diminué d'un peu moins de 6 % par rapport à 2023 et de 13 % par rapport à 2019.

Cinq cours ont des entrées en progression : Versailles (+ 19,1 %), Douai (+ 8 %), Toulouse (+ 5,5 %), Marseille (+ 4,6 %) et Paris (+ 4 %).

Quatre cours ont des entrées en diminution : Bordeaux (– 4,4 %), Nantes (– 5,3 %), Lyon (– 9 %) et Nancy (– 16,9 %).

■ Affaires réglées

Avec 31 025 décisions en données nettes, et 31 442 en données brutes, les sorties des cours ont diminué de 3,5 % en net et 3 % en brut.

Par rapport à 2019, les sorties sont en diminution de 9 %.

En 2024, les sorties ont progressé dans deux cours : Toulouse (+ 6,2 %) et Versailles (+ 9 %). Elles ont diminué dans les autres cours.



■ Taux de couverture et affaires en instance

Le taux de couverture s'établit au niveau national à 98 %. Il est en diminution d'un peu plus de 3 points par rapport à 2023.

Quatre cours ont un taux de couverture supérieur ou égal à 100 % : Nantes (108,3 %), Bordeaux (104,8 %), Lyon (101,1 %) et Nancy (100,5 %).

Cinq cours ont un taux de couverture inférieur à 100 % : Toulouse (91,3 %), Versailles (93,3 %), Douai (94,7 %), Paris (95,3 %) et Marseille (96,9 %).

Le nombre d'affaires en stock s'établit au 31 décembre 2024 à 28 820 dossiers en données nettes. Il augmente d'un peu moins de 2 % par rapport à 2023 mais diminue de 7 % par rapport à 2019.

Le nombre d'affaires de plus de 24 mois augmente de 3 % ; leur part représente presque 5 % du stock global. Seules les CAA de Nancy (15 %) et Versailles (5,5 %) ont des taux supérieurs à 5 %.

■ Délais

Le délai prévisible moyen a augmenté de 17 jours pour s'établir à 11 mois et 4 jours. Par rapport à 2019, cela représente une augmentation de 9 jours.

Par rapport à 2023, le délai moyen de jugement constaté pour les affaires ordinaires a diminué de 3 jours. Ce délai s'établit ainsi à 11 mois 23 jours. Par rapport à 2019, ce délai a augmenté de 17 jours.

Le délai moyen constaté (toutes affaires confondues) a diminué de 4 jours pour s'établir à 11 mois et 12 jours. Par rapport à 2019, ce délai a augmenté de 16 jours en CAA.

■ Questions prioritaires de constitutionnalité

Les cours ont été saisies en 2024 de 135 questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), soit 2 853 depuis 2010.

Le contentieux fiscal représente 46 % des entrées.

Au 31 décembre 2024, les cours avaient examiné 100 QPC et en avaient transmis 10 au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 10 %.



1.3.2. Statistiques

■ Affaires enregistrées, traitées et en instance au 31 décembre 2024

	Données brutes			Données nettes		
	2023	2024	Évolution 2024/2023	2023	2024	Évolution 2024/2023
Affaires enregistrées	31 852	31 596	– 0,8 %	31 586	31 522	– 0,2 %
Affaires traitées	32 373	31 442	– 2,9 %	32 144	31 025	– 3,5 %
Affaires en stock	28 734	28 887	+ 0,5 %	28 303	28 820	+ 1,8 %
dont affaires de plus de 2 ans	1 431	1 375	– 3,9 %	1 310	1 356	+ 2,9 %

■ Délais moyens de jugement en 2024

	Données brutes	Données nettes
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock	11 mois 1 jour	11 mois 4 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l’enregistrement à la notification dit « délai constaté global »	11 mois 14 jours	11 mois 12 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l’enregistrement à la notification (hors référés – procédures d’urgence)	11 mois 26 jours	11 mois 23 jours

■ Stock et flux par juridiction, pour la période du 01/01 au 31/12/2024
(données nettes, juridictions classées par ordre alphabétique)

	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023	2024	Évolution 2024/2023
Bordeaux	3 079	– 4,6 %	3 227	– 6,6 %	3 041	– 4,8 %
Douai	2 582	+ 7,9 %	2 445	– 2,7 %	1 961	+ 7,5 %
Lyon	3 616	– 8,9 %	3 656	– 9,1 %	4 030	– 0,8 %
Marseille	3 263	+ 5,8 %	3 161	– 15,3 %	2 536	+ 5,6 %
Nancy	3 144	– 16,9 %	3 161	– 2,7 %	3 445	– 0,6 %
Nantes	3 669	– 5,6 %	3 974	– 0,3 %	2 509	– 11,2 %
Paris	5 520	+ 4,0 %	5 261	– 4,1 %	4 378	+ 6,3 %
Toulouse	3 225	+ 5,4 %	2 945	+ 6,1 %	3 193	+ 9,7 %
Versailles	3 424	+ 19,1 %	3 195	+ 8,9 %	3 727	+ 6,5 %
Total général	31 522	– 0,2 %	31 025	– 3,5 %	28 820	+ 1,8 %



1.4. Activité de la section du contentieux du Conseil d'État

1.4.1. Bilan d'activité de l'année 2024

■ Affaires enregistrées

Avec 9 528 dossiers, la section du contentieux observe une légère baisse du nombre d'affaires enregistrées (- 0,5 % par rapport à 2023) en données nettes, c'est-à-dire hors contentieux sériels.

Le contentieux de premier ressort représente 15 % des affaires enregistrées, les saisines en appel 2,4 %, les pourvois en cassation 66,3 %. Les autres dossiers relatifs aux compétences propres du président de la section du contentieux, aux questions prioritaires de constitutionnalité transmises par les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, aux demandes d'avis et divers représentent 16,3 % des enregistrements.

Avec 1 429 dossiers, le contentieux de premier ressort augmente de 6,6 % par rapport à 2023 et se rapproche du niveau de 2022 (1 441 dossiers). Hors référés, la variation est de + 2,5 % par rapport à 2023 représentant 29 dossiers.

Avec 233 dossiers enregistrés, les saisines en appel baissent de 24,6 % par rapport à 2023 (309 dossiers, soit + 2,7 %) mais sont contrastées selon le type de saisine : les appels en référé baissent de 29,4 % et hors référés, l'appel augmente avec 12 dossiers de plus qu'en 2023 principalement constitué de contentieux électoral.

Les pourvois en cassation augmentent de 1,7 % par rapport à 2023. La progression s'observe pour deux types de saisine : la cassation des décisions des tribunaux administratifs statuant en référé (+ 20,5 %) et la cassation des décisions des tribunaux administratifs statuant en premier et dernier ressort hors référés (+ 26,7 %). En revanche, la cassation des décisions des cours administratives d'appel baisse (- 6,3 %) tout comme celle des décisions des juridictions administratives spécialisées (- 24,1 %).

Six contentieux représentent 60 % des entrées : le contentieux des étrangers qui représente 16,5 % des entrées diminue en volume de 3,3 % par rapport à 2023 ; le contentieux de la fonction publique qui représente 10,5 % des entrées augmente de 8 % ; le contentieux fiscal qui représente 9,4 % des entrées diminue de 13,9 % ; le contentieux de l'urbanisme qui représente 9,8 % des entrées augmente de 13,7 % ; le contentieux des droits des personnes et libertés publiques qui représente 8,6 % des entrées baisse de 1,1 % ; le contentieux de l'aide sociale (hors logement) représente 5,3 % des entrées et diminue de 3,1 %.



■ Affaires jugées

Le nombre d'affaires réglées par la section du contentieux, y compris par le président de la section au titre de ses compétences propres, est passé de 9 746 en 2023 à 9 763 décisions en 2024 données nettes (+ 0,2 % en données nettes). Avec un taux de couverture de 102,5 % (+ 0,7 point par rapport à 2023), la section du contentieux maintient et garantit les grands équilibres en réglant dans l'année plus d'affaires qu'elle n'a enregistré de requêtes.

Sur l'ensemble des décisions, 49,4 % ont été rendues par des formations collégiales (+ 1,2 points par rapport à 2023), 36,9 % ont été rendues par ordonnances (- 0,1 point) et 13,6 % ont été rendues au titre des compétences propres du président de la section du contentieux.

Les décisions contentieuses (8 431) constituent 86,4 % des affaires réglées. En proportion, 57,3 % des décisions contentieuses ont été rendues par une formation collégiale (contre 56,6 % en 2023). La proportion des décisions juridictionnelles rendues par ordonnance est de 42,7 % (contre 43,4 % en 2023).

■ Délais

Le délai moyen constaté de l'instance pour les affaires dites « ordinaires » (hors référés ou procédures enserrées dans des délais particuliers) est passé de 11 mois et 12 jours en 2023 à 10 mois et 27 jours en 2024 (- 15 jours). Ce délai est de 1 an et 26 jours en premier ressort, de 4 mois et 26 jours en appel et de 8 mois et 19 jours en cassation (hors pourvois présentés contre les décisions rendues au titre des référés par les tribunaux administratifs).

Quant au délai prévisible moyen de traitement des affaires en stock, il est de 6 mois et 5 jours en 2024 (- 7 jours par rapport à 2023).

■ Stock

Le stock des affaires en instance constitué de 5 003 affaires représente un peu plus de la moitié du nombre d'affaires jugées en 2024. Il est constitué à 73 % de pourvois en cassation (contre 70,4 % en 2023).

Le stock baisse de 3,9 % par rapport à 2023 et est en volume au niveau le plus bas observé ces 5 dernières années.

Au 31 décembre 2024, 85,3 % des affaires en stock ont moins d'un an. Le nombre des dossiers de plus de 2 ans représente seulement 1,9 % de l'ensemble du stock.

■ Questions prioritaires de constitutionnalité

Le nombre de questions prioritaires de constitutionnalité enregistrées devant la section du contentieux (193) est en augmentation de 27,3 % par rapport à 2023.

Le principal pourvoyeur de questions prioritaires de constitutionnalité est cette année le contentieux de la fonction publique (20,2 %), suivi du contentieux fiscal (16,1 %).



27 questions ont fait l'objet d'un renvoi au Conseil constitutionnel soit 22,7 % des questions soulevées hors cas d'irrecevabilité, de non-lieu, de désistement et non-examen.

■ Référé

En 2024, la section du contentieux a enregistré 471 référés dont 55,2 % en premier ressort et 44,8 % en appel. La diminution des entrées en référé se confirme (– 5,6 % par rapport à 2023) mais est contrastée selon le type de saisine.

Les requêtes en premier ressort augmentent en 2024 de 30 % par rapport à 2023. Le contentieux des droits des personnes et libertés publiques (25,0 %) et le contentieux de la fonction publique (11,5 %) sont les deux principaux domaines de saisine en premier ressort.

Avec 211 affaires enregistrées en 2024, les saisines en appel diminuent de 29,4 % par rapport à 2023 avec notamment une diminution des principaux contentieux représentés (– 16,3 % pour la matière « étrangers », – 47,9 % pour « logement », – 43,8 % pour « aide sociale », – 11,4 % pour le contentieux « droits des personnes et libertés publiques »).

■ Les compétences propres du président de la section du contentieux

Le volume des dossiers enregistrés relevant des compétences propres du président de la section (règlement des questions de compétence au sein de la juridiction administrative et recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle) diminue légèrement, passant de 1 370 en 2023 à 1 237 en 2024 (– 9,7 %). Les recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle établi près le Conseil d'État, au nombre de 767, représentent 62 % de ces entrées. Le nombre de dossiers relatifs au règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative est de 470, représentant 38 % de ces entrées.

Le président de la section du contentieux a rendu au titre de ses compétences propres 1 332 décisions en 2024, constituant un taux de couverture de 107,7 %.



1.4.2. Statistiques

■ Indicateurs pluriannuels d'activité

Tableau 1 – Conseil d’État : affaires enregistrées, décisions rendues^(a), affaires réglées^(b) et affaires en stock de 2020 à 2024 (données brutes et nettes)

	2020	2021	2022	2023 ^(c)	2024
Données brutes					
Affaires enregistrées	11 007	11 732	10 081	20 459	9 631
Décisions rendues	10 127	12 616	10 535	20 771	10 157
Affaires réglées	10 017	12 486	10 433	20 682	10 066
Affaires en stock au 31/12	6 648	5 978	5 651	5 462	5 059
Données nettes					
Affaires enregistrées	10 034	11 313	9 772	9 574	9 528
Décisions rendues	9 780	11 757	9 934	9 835	9 854
Affaires réglées	9 671	11 633	9 833	9 746	9 763
Affaires en stock au 31/12	5 851	5 562	5 387	5 205	5 003
Données nettes après déduction des ordonnances du président de la section du contentieux ^(d)					
Affaires enregistrées	8 869	9 832	8 373	8 204	8 291
Décisions rendues	8 442	10 114	8 504	8 304	8 431

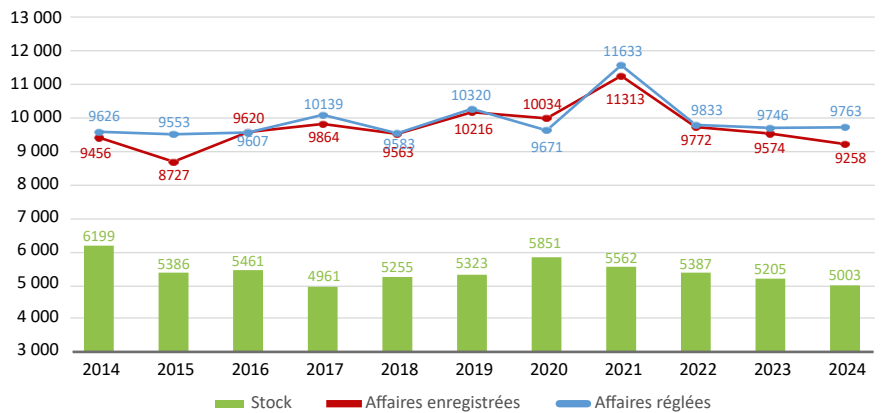
(a) Ensemble des décisions rendues y compris celles ne clôturant pas définitivement un dossier (avant-dire-droit...)

(b) Affaires définitivement terminées

(c) Intègre en données brutes en 2023 le nombre exceptionnel de requêtes identiques dirigées contre le même décret, enregistrées à l'été 2023 pour lesquelles une ordonnance de non-lieu à statuer a été rendue en décembre 2023 (10 506 dossiers)

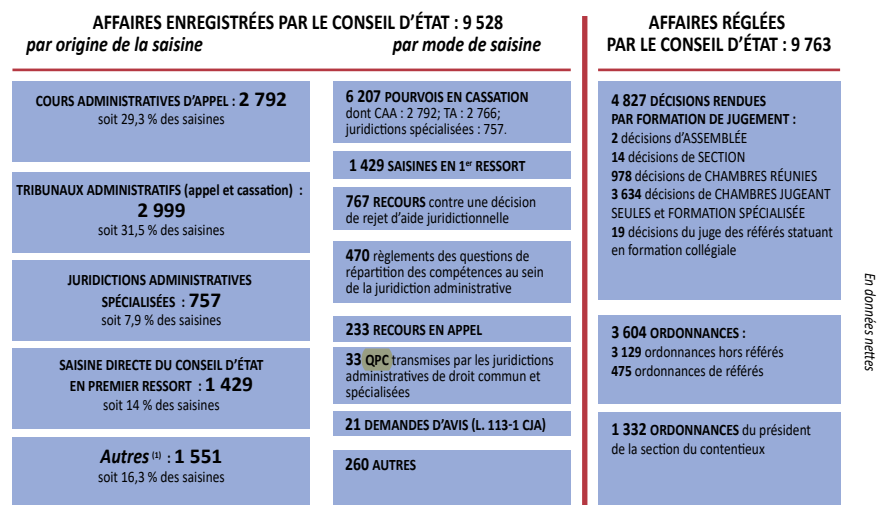
(d) Ordonnances du président de la section du contentieux prises au titre de ses compétences propres (règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative et des recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle)

Graphique 1 – Évolution des affaires enregistrées, des affaires réglées et des affaires en stock de 2014 à 2024 (données nettes, hors découpage cantonal pour l'année 2014)



■ Affaires enregistrées et affaires réglées par formation de jugement

Graphique 1 bis – Affaires enregistrées, par origine et nature de la saisine, et décisions rendues, par formation de jugement, par le Conseil d’État en 2024 (données nettes)



En données nettes

⁽¹⁾ Dont recours contre les décisions de rejet d'aide juridictionnelle (767), recours en révision, recours en rectification d'erreur matérielle, demandes de sursis à exécution, demandes d'avis art. L. 113-1 du CIA, QPC (transmissions des juridictions), questions préjudicielles...



■ Évolution des affaires enregistrées

**Tableau 2 et graphique 2 – Affaires enregistrées par mode de saisine
(données nettes sur 5 ans)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Premier ressort	2 210	2 030	1 441	1 340	1 429
Appel	600	489	301	309	233
Cassation	5 920	7 156	6 285	6 207	6 315
1. Cassation des décisions des CAA	2 941	3 276	2 896	2 979	2 792
2. Cassation des décisions des TA statuant en référé	811	1 027	939	953	1 148
3. Cassation des décisions des TA statuant en premier et dernier ressort hors référés	1 274	1 400	1 305	1 277	1 618
4. Cassation des décisions des juridictions administratives spécialisées	894	1 453	1 145	998	757
Autres	1 304	1 638	1 745	1 718	1 551
1. Compétences propres du président, dont : <i>Recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle</i> <i>Règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative</i>	1 105 740 365	1 322 844 478	1 399 1 058 341	1 370 973 397	1 237 767 470
2. QPC transmises par les juridictions administratives de droit commun et spécialisées	30	28	26	22	33
3. Demandes d'avis (art. L. 113-1 du CJA)	18	26	21	25	21
4. Divers ^(a)	214	262	299	301	260
Total	10 034	11 313	9 772	9 574	9 528

(a) Recours en révision, recours en rectification d'erreur matérielle, demandes de sursis à exécution, etc.

